

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	<u>Etaient présents :</u>	
En exercice : 48	Amfreville les Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons	
	Bosquentin	Mme Fouquet,
	Bourg Beaudouin	M. Halot,
Présents : 37	Charleval	Mme Héquet, MM. Emo, Calais,
Votants : 48	Douville/Andelle	M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury sur Andelle	MM. Gavelle, Vieillard.R,
	Flipou	M. Cousin
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
	Le Tronquay	
Date de convocation :	Les Hogues	Mme Bachelet,
Le : 28 juin 2024	Letteguives	
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin
	Lorleau	
	Lyons-la-Forêt	
	Ménesqueville	M. Cahagne,
Délibération affichée	Perriers/Andelle	Mme Dupart, MM. Defrance, Duval, Mutel,
Le :	Perruel	
	Pont Saint Pierre	Mme Lavigne, M. Hebert
	Radepont	M. Minier
	Renneville	M. Vieillard G,
	Romilly/Andelle	Mmes Simon, Jullien, MM. Chivot, Romet, Dulondel,
	Rosay-sur-Lieure	M. Béharel,
	Touffreville	Mme Malhaire,
	Val d'Orger	MM. Blavette, Bonneau,
	Vandrimare	MM. Bézirard, Dechoz,
	Vascoeuil	M. Moëns.

Pouvoirs : M. Pillet à M. Godebout, Mme Dalissier à M. Calais, Mme Damois à M. Vieillard R, M. Ziéliniski à M. Gavelle, Mme Marteau à M. Moëns, Mme Grégoire à M. Halot, Mme Grouchy à Mme Lancien, M. Baldari à M. Emo, M. Quéne à M. Minier, Mme Le Tourneur à Mme Simon, M. Vieux à M. Romet.

Finances et affaires générales : Versement de subvention du budget annexe « SPANC » vers le budget principal : autorisation

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°49/2024 du conseil communautaire en date du 11 avril 2024 relative à l'approbation du budget annexe « SPANC » 2024 ;

Vu la délibération n°58/2024 du conseil communautaire en date du 11 avril 2024 relative à l'approbation du budget principal 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances et affaires générales en date du 24 juin 2024 ;

Afin d'améliorer la qualité des comptes des collectivités, Il est désormais nécessaire de formaliser par délibération le versement de subventions entre les différents budgets d'une même entité.

Ces subventions ont été inscrites au budget primitif 2024 et permettent notamment de veiller à l'encadrement des services et l'intervention des services fonctionnels (notamment ressources humaines, finances) imputées sur le budget principal au chapitre 012.

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- autorise par délibération le versement de subventions budget annexe « Aide à domicile » vers le budget principal dans les conditions ci-dessous précisées :

BUDGET ANNEXE	SENS	COMPTES	OBJETS	MONTANTS
SPANC	Dépenses	6288	Frais de structure encadrement	34 000,00 €

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.